

VERSACE

Marque : Versace

- **Filières d'approvisionnement** : 167 fournisseurs de premier rang.
Versace ne publie pas de liste complète des noms et adresses des usines de ses fournisseurs.
- **Pays de production** : Italie (82 %), autres pays européens (7 %), Chine (2 %), Inde (1 %)
- **Chiffre d'affaires 2012** : € 408.7 millions
- **Bénéfice 2012** : € 8.5 millions
- **Nombre d'employés au 31/12/2012** : 500
- **Nombre de points de vente au 31/12/2012** : 83 magasins



POSITION DE L'ENTREPRISE SUR LE SALAIRE VITAL

« Versace respecte toutes les lois sur le travail, conformément à son Code Ethique. ».
Versace ne fait pas référence au salaire vital dans son code éthique.

NOTRE ÉVALUATION GLOBALE

Versace affirme produire 82 % de ses articles en Italie, 7 % dans d'autres pays européens et seulement 2 % en Asie. Toutefois, nous ne considérons pas que l'Italie soit un pays à « faible risque » en matière de respect des droits du travail. Versace n'a pu nous apporter que peu d'éléments de preuve démontrant un travail susceptible de garantir que les droits des travailleurs fabriquant ses produits sont respectés. Il convient de faire plus que rédiger un code de conduite.

EN DÉTAILS

L'entreprise dispose-t-elle d'un référentiel de salaire vital accessible au public ?

Non.

Renforcement des droits des travailleurs et travailleuses

Versace déclare : « Tant le Code Ethique que les contrats d'approvisionnement stipulent que toutes les parties traitant avec Versace de quelque manière que ce soit doivent respecter toutes les valeurs éthiques de la marque, y compris expressément celles liées aux lois et réglementations, dont la législation du travail, telles qu'en vigueur dans les pays où Versace est présent. »

Référentiel et pratiques d'approvisionnement

Versace n'a aucun système de surveillance identifiable permettant de garantir que les droits des travailleurs de ses filières d'approvisionnement sont respectés. Rien n'est fait pour inciter les acheteurs à favoriser les fournisseurs offrant de meilleurs salaires ou ayant de meilleures pratiques, et l'entreprise n'a aucune politique pour limiter le recours aux contrats de court terme ou à la sous-traitance.

Versace déclare que l'Asia Floor Wage est payé aux travailleurs employés par ses quatre fournisseurs en Chine et en Inde.

Dialogue et collaboration

Versace n'a pris part à aucune initiative multipartite et n'a travaillé avec aucun syndicat en Italie ou ailleurs.

Stratégie vers un salaire vital

Aucune.

NOTRE COMMENTAIRE

Bien que l'essentiel de la production de Versace se fasse en Italie, l'entreprise fait preuve d'un manque d'engagement pour garantir les droits des travailleurs fabriquant ses produits. En raison du recours significatif au secteur informel et aux travailleurs migrants en Italie, Versace doit surveiller de près sa production s'il souhaite être certain que les salaires suffisent à couvrir les besoins fondamentaux des travailleurs et que leurs droits sont respectés. Versace n'apporte que très peu d'éléments susceptibles de démontrer cette préoccupation. La santé et la sécurité dans les usines italiennes ont posé problème à plusieurs reprises. En décembre 2013 notamment, un incendie dans une usine sous-traitante dans la ville de Prato a causé la mort de sept travailleurs migrants chinois. Les syndicats ont déclaré que les problèmes de santé et de sécurité à l'origine de ce drame étaient courants dans la région ; région dans laquelle Versace dispose d'usines. Versace doit démontrer bien plus d'efforts pour assurer le respect des droits. Rédiger un code éthique et croiser les doigts pour que les fournisseurs respectent la loi ne suffit pas.